



## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

Convocation à la réunion faite le 06 avril 2023

**PRESENTS :** MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, BOUVET Jean-Yves, CHAIX Philippe, CHARPIN Christian, DAULIACH Gaëtane, DIDIER Guy, JOSSERAND Clara, RAMOS CAMACHO Marie, SAMBUIX Xavier

**ABSENTS :** /

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été désignée secrétaire de séance.

**Conseillers en exercice : 11**

**Présents : 10**

**Votants : 11**

N° Délibération	Thème	Délibération	Décision Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,	Vote
2023-22	Finances locales	Approbation des comptes de gestion 2022 Commune et Remontées Mécaniques	<b>APPROBATION</b> des comptes de gestion 2022 Commune et Remontées Mécaniques	<b>11 POUR Votants : 11</b>
2023-23	Finances locales	Approbation des comptes administratifs 2022 Commune et Remontées Mécaniques	<b>APPROBATION</b> des comptes administratifs 2022 Commune et Remontées Mécaniques	<b>10 POUR Votants : 10</b>
2023-24	Finances locales	Affectation des résultats 2022 Budget Remontées Mécaniques	<b>AFFECTATION</b> du résultat cumulé de fonctionnement 2022 des Remontées Mécaniques comme suit : 31 239,31 € au compte 110 report à nouveau et inscription des résultats au budget primitif 2023.	<b>11 POUR Votants : 11</b>
2023-25	Finances locales	Affectation des résultats 2022 Budget Commune	<b>AFFECTATION</b> du résultat cumulé de fonctionnement 2021 de la Commune comme suit : 303 334,29 € au compte 1068 affectation en réserves recettes investissement et 1 033 129,21 € au compte 110 report à nouveau et inscription des résultats au budget primitif 2023.	<b>11 POUR Votants : 11</b>
2023-26	Finances locales	Vote des taux des taxes directes locales 2023	<b>MAINTIEN</b> des taux pour 2023 <b>FIXATION</b> des taux communaux 2023 comme suit : Taxe d'habitation : 18,41 % Taxe foncière sur propriétés bâties : 31,55 % Taxe foncière sur propriétés non bâties : 96,85 %	<b>11 POUR Votants : 11</b>

2023-27	Finances locales	Approbation du budget primitif 2023 de la Commune	<b>APPROBATION</b> du budget primitif de la Commune 2023 s'élevant à 4 196 167,21 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 2 590 315,29 € en recettes et dépenses d'investissement	<b>11 POUR Votants : 11</b>
2023-28	Finances locales	Approbation du budget primitif 2023 des Remontées Mécaniques	<b>APPROBATION</b> du budget primitif des Remontées Mécaniques 2023 s'élevant à 76 239,31 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 0 € en recettes et dépenses d'investissement	<b>11 POUR Votants : 11</b>
2023-29	Fonction publique	Recrutement d'agents contractuels saisonniers ou pour accroissement temporaire d'activités	<b>DECISION de recruter des agents contractuels saisonniers ou pour accroissement temporaire d'activité pour les emplois suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 adjoint technique contractuel du 12 juin au 25 août 2023 : aide à l'entretien du fleurissement et des espaces verts, entretien des voies et aide à la mise en place technique des diverses manifestations estivales, à temps complet 35 heures hebdomadaires</li> <li>- 1 adjoint technique du 10 juillet au 18 août 2023 : (emploi pour les jeunes) l'entretien des voies, le fleurissement, la mise en place technique des diverses manifestations, tous travaux d'entretien à temps complet 35 heures hebdomadaires</li> <li>- 1 conducteur de transport collectif (train) du 8 juillet au 25 août 2023 à temps complet 35 heures hebdomadaires</li> <li>- 1 agent d'accueil durant l'ouverture de l'église du 2 juillet au 31 août 2023 à 21 heures hebdomadaires.</li> <li>- 3 adjoints techniques contractuels du 3 juillet au 31 août 2023 à 35 heures hebdomadaires : accueil, information, distribution des karts au public pour l'activité communale « mountankart », petits travaux d'entretien des karts</li> <li>- 2 adjoints techniques contractuels du 5 juin au 31 août 2023 à 35 heures hebdomadaires : entretien et vérifications des pistes VTT.</li> </ul>	<b>11 POUR Votants : 11</b>
2023-30	Finances locales	Subvention du budget primitif 2023 de la Commune au budget primitif 2023 des remontées mécaniques	<b>DECISION</b> de verser une subvention du budget primitif 2023 de la Commune au budget 2023 des remontées mécaniques à hauteur de 20 000 €	<b>11 POUR Votants : 11</b>
2023-31	Finances locales	Subventions 2023 aux associations	<b>FIXATION</b> des montants des subventions aux associations pour l'année 2023 comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Les Petits Diables : 100 780 € (11 voix pour)</li> </ul>	<b>11 POUR Votants : 11</b>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>o Office de Tourisme : 420 621 € (11 voix pour)</li> <li>o Superkids : 30 000 € (11 voix pour)</li> <li>o Ski Club L'Etendard : 30 000 € (10 voix pour)</li> <li>o Souvenir Français : 350 € (11 voix pour)</li> <li>o Arvan Tennis Club : 1 800 € (11 voix pour)</li> <li>o St So Air Force 4 000 € (11 voix pour)</li> <li>o St Jean Baptiste 1 000 € (11 voix pour)</li> <li>o Trail de l'Etendard 8 000 € (11 voix pour)</li> <li>o Maurienne Judo 500 € (11 voix pour)</li> <li>o CAM RUGBY 100 € (11 voix pour)</li> <li>o MLD VTT 200 € (11 voix pour)</li> <li>o Régul'Matous 100 € (11 voix pour)</li> <li>o Le Pied à l'étrier 200 € (11 voix pour)</li> <li>o Bleuets de Maurienne 200 € (11 voix pour)</li> </ul>	
2023-32	Finances locales	Approbation de l'avenant 1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'office de tourisme : subvention complémentaire	<p><b>RAPPEL</b> de la délibération en date du 17 janvier 2023 : approbation de la subvention 2023 à l'office de tourisme d'un montant égal à 385000 € et la convention d'objectifs et de moyens.</p> <p><b>APPROBATION</b> du montant de la subvention complémentaire de 35 621 € portant ainsi la subvention globale 2023 à l'office de tourisme à 420 621 €</p> <p><b>APPROBATION</b> du projet d'avenant n°1 à intervenir entre la Commune et l'Office de Tourisme</p>	<b>11 POUR Votants : 11</b>
2023-33	Finances locales	Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et les Petits Diabes	<b>APPROBATION</b> de la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et les Petits Diabes	<b>11 POUR Votants : 11</b>
2023-34	Finances locales	Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Ski Club l'Etendard	<b>APPROBATION</b> de la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Ski Club l'Etendard	<b>11 POUR Votants : 11</b>
2023-35	Finances locales	Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et Arvan Tennis Club	<b>APPROBATION</b> de la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et Arvan Tennis Club	<b>11 POUR Votants : 11</b>
2023-36	Commande publique	Approbation des tarifs remontées mécaniques été 2023 et hiver 2023/24	<b>APPROBATION</b> des tarifs remontées mécaniques été 2023 et hiver 2023/24	<b>11 POUR Votants : 11</b>
2023-37	Libertés publiques et de police	Approbation des dates d'ouverture/fermeture du domaine skiable St Sorlin d'Arves et les Sybelles 2023/2024	<b>APPROBATION</b> des dates d'ouverture/fermeture du 16 décembre 2023 au 12 avril 2024 inclus.	<b>11 POUR Votants : 11</b>

2023-38	Institutions et vie politique	Délégations du conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales	<p><b>DELEGATIONS</b> du conseil municipal au Maire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés de travaux, de services et de fournitures et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants d'un montant inférieur ou égal à 214000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget</li> <li>○ passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes</li> <li>○ prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières</li> <li>○ décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €</li> <li>○ décider de la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans</li> <li>○ fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des hommes de lois et experts (avocats, notaires, huissiers de justice et experts)</li> <li>○ autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.</li> </ul>	<b>11 POUR</b> <b>Votants : 11</b>
2023-39	Institutions et Vie politique	Modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA)	<p><b>APPROBATION</b> du projet de modification statutaire consistant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Remplacer le terme « EAU » par « le captage, l'adduction et la distribution de l'eau potable, par l'équipement et l'exploitation des sites, ouvrages et équipements détaillés en annexe. Pour ce faire, elle adhère au Syndicat Intercommunal de la source des Loyes pour le territoire de Saint Julien Montdenis, et au Syndicat Intercommunal d'Alimentation et Aménagement des Eaux de la Moyenne Maurienne ».</li> </ul>	<b>11 POUR</b> <b>Votants : 11</b>

2023-40	Domaine patrimoine et	Achat des terrains de Monsieur BOZON Thierry : parcelles B151 et B156 et fixation du prix	<b>APPROBATION</b> de l'achat des terrains appartenant à Monsieur BOZON Thierry, cadastrés sous les n°151 et 156, section B, lieu-dit La Battue du Pré <b>FIXATION</b> du prix d'achat des terrains à 3€ le m <sup>2</sup> soit pour la parcelle B151 comptant 363 m <sup>2</sup> un prix à 1089 € et pour la parcelle B156 comptant 532 m <sup>2</sup> un prix à 1596 €	<b>11 POUR Votants : 11</b>
2023-41	Domaine patrimoine et	Achat des terrains des consorts BALMAIN Madeleine à La Pierre du Feu : parcelles B464 et B826 et fixation du prix	<b>APPROBATION</b> des terrains cadastrés sous les n°464 et 826, section B, lieu-dit La Battue du Pré à 3 € le m <sup>2</sup> soit pour la parcelle B464 comptant 455 m <sup>2</sup> un prix de 1365 € et pour la parcelle B826 comptant 36 m <sup>2</sup> un prix de 108 €	<b>11 POUR Votants : 11</b>
2023-42	Autres domaines de compétences	Motion relative aux accès français du tunnel transfrontalier Lyon Turin	<b>APPROBATION</b> de la motion	<b>11 POUR Votants : 11</b>
2023-43	Autres domaines de compétences	Motion relative au projet de Zone Spéciale Carrière Maurienne	<b>APPROBATION</b> de la motion relative à l'opposition au projet de la zone spéciale de carrières de gypse et d'anhydrite en Maurienne <b>DEMANDE</b> à l'Etat de retirer ce projet avant même toute réunion de concertation	<b>11 POUR Votants : 11</b>

A Saint Sorlin d'Arves, le 17 avril 2023

Publié et affiché le 17 avril 2023

Le Maire,  
Fabrice BAUDRAY

